

**1<sup>er</sup> DEGRE**

Deuxième année supplémentaire (2S)

La 2<sup>ème</sup> S s'adresse aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage les empêchant de poursuivre sereinement leur scolarité. L'équipe éducative y prend en compte les difficultés identifiées et les besoins spécifiques des élèves en comblant, par un programme adapté, les lacunes et les manques constatés. Une attention particulière est également portée au développement des démarches mentales des élèves et de leurs stratégies d'apprentissage. Les élèves orientés vers la 2<sup>ème</sup> S font l'objet d'un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) et peuvent se voir proposer une grille-horaire spécifique à certains moments de l'année scolaire.

GRILLE HORAIRE

OBJECTIFS SPECIFIQUES

FORMATION COMMUNE

2 S

Morale – Religion

1

Philosophie et éducation à la citoyenneté

1

Education physique

3

ACTIVITES SPECIFIQUES DE SOUTIEN

Français

6

Mathématique

6

Initiation scientifique

3

Langue moderne I

Anglais ou Néerlandais

4

Histoire

2

Géographie

2

ACTIVITES AU CHOIX

AC Langue moderne I

Anglais ou Néerlandais

(même langue que dans les activités de soutien)

2

**Soutien au CE1D**

2

**PIA**

1

TOTAL

33

L'année supplémentaire, au terme du 1<sup>er</sup> degré, a pour but d'amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à la réussite de l'épreuve externe de fin de 1<sup>er</sup> degré (CE1D).

POURSUITE DE LA SCOLARITE

En fonction des résultats à l'épreuve externe et en tenant compte du projet de l'élève, le Conseil de classe oriente celui-ci vers la 3<sup>ème</sup> année appropriée à ses capacités et à ses aspirations.

Possibilités au sein de l'IPNC :

- 3<sup>ème</sup> année Technique de transition :  
Sciences sociales et éducatives

- 3<sup>ème</sup> année Technique de qualification :  
Techniques sociales et d'animation :

- 3<sup>ème</sup> année Professionnelle de qualification  
Services sociaux

Remarque : les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I., les Projets éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut.